

Le pont du domaine Saint-Gabriel

Gilles Douaire

Volume 16, numéro 3, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66147ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Douaire, G. (2011). Le pont du domaine Saint-Gabriel. *Histoire Québec*, 16(3), 11–14.

Le pont du domaine Saint-Gabriel

par Gilles Douaire,

membre de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles

Gilles Douaire est membre de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles. Titulaire d'un baccalauréat en ingénierie et d'une maîtrise en philosophie, c'est l'histoire qui le passionne. Grâce à l'appui de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, il a pu effectuer des recherches et publier des articles sur l'histoire du sud-ouest de Montréal, en particulier sur la ferme Saint-Gabriel des Sulpiciens et sur la rivière Saint-Pierre.

Contexte

Entre 1821 et 1826, le canal de Lachine est creusé à Montréal. L'idée d'un tel canal remonte en fait au Régime français. Cependant, les difficultés techniques combinées aux guerres contre les Iroquois ont fait avorter des travaux menés par le sulpicien François Dollier de Casson entre 1689 et 1701. À cette époque, la visée de cet ouvrage est de créer une force hydraulique pour alimenter les moulins de la seigneurie en même temps qu'une voie navigable pour contourner les rapides de Lachine. Les premiers plans intègrent ce canal au cours de la rivière Saint-Pierre qui coule sur le sud-ouest de Montréal. L'œuvre n'est jamais complétée, mais le cours de la rivière Saint-Pierre est modifié en 1697-1698 afin d'alimenter les moulins du domaine Saint-Gabriel, l'un situé au petit lac Saint-Pierre et le second à la porte de Lachine.¹ Ces infrastructures s'intègrent à la ferme Saint-Gabriel, fondée en 1659 par le sulpicien Gabriel de Queylus qui, en tant que futur évêque de Montréal, possède les 300 acres de ce domaine reçu en dot.² Le titre d'évêque lui échappe finalement, mais le domaine reste aux Sulpiciens et devient le lieu d'importantes activités d'élevage et de culture. Cependant, lorsque le canal de Lachine est finalement creusé, le

contexte change radicalement. La conquête de 1760 place le Séminaire de Saint-Sulpice dans une situation ambiguë : l'institution française subsiste en terre ennemie. Plus encore, les Sulpiciens demeurent seigneurs de Montréal. En 1764, le Séminaire devient une institution détachée de la maison mère³, mais le paradoxe demeure : les Anglais ont conquis un territoire mais demeurent alors assujettis aux lois seigneuriales. Au fil des ans, l'élite anglophone confronte cet état de chose, le cas typique étant celui de William Fleming qui fait construire un moulin à Lachine en 1815, en dépit du droit de banalité des Sulpiciens⁴. La puissance économique de l'élite anglophone aidant, les droits et privilèges seigneuriaux sont à cette époque de plus en plus contestés. D'autre part, les Sulpiciens, conscients de la précarité croissante de leur position, se montrent, règle générale, flexibles.

Ainsi donc, lorsque les dirigeants du Bas-Canada remettent le canal de Lachine à l'ordre du jour, au début du XIX^e siècle, la confrontation avec les Sulpiciens s'avère inévitable : l'île de Montréal entière se trouve sous l'égide seigneuriale du Séminaire. Comment ce canal peut-il être le fer de lance du commerce montréalais alors que, d'un autre côté, les lods et ventes, et cens et rentes seigneuriaux demeurent?

Le pont du domaine Saint-Gabriel

En 1821, les plans du canal déterminés, il devient de plus en plus clair que ce cours d'eau passe très près de la ferme Saint-Gabriel et coupe en deux parties ses terres.⁵ Selon l'acte du canal de Lachine, le Séminaire (comme les autres propriétaires) est forcé de céder une partie du domaine afin de permettre le creusage de la voie navigable.⁶ L'ironie est que le Séminaire retire tout de même une rente de 1440 livres annuellement, entre 1826 et 1839, pour les terrains du canal de Lachine, dont un *per annum* de 60 livres pour les 28 arpents de Saint-Gabriel.⁷ Mais comment l'important domaine Saint-Gabriel est-il exploitable, avec ses bâtiments sur la rive sud du chenal et une importante partie de ses terres située au nord?

L'acte du canal de Lachine prévoit deux types de ponts pour rétablir la communication entre les deux rives : les premiers prolongent les chemins existants, les seconds relient les terres agricoles coupées par le canal. La loi spécifie que les constructions du premier groupe doivent être en service au plus tard un mois après le creusage du canal dans un secteur donné. Les ouvrages prévus sur les chemins publics sont « suffisant[s] et commode[s], à dire d'Expert, pour le passage des Voitures »,

mais rien d'aussi précis n'est spécifié pour les ponts du second type.⁸ Ceux assurant la continuité des terres sont quant à eux espacés d'au plus 30 arpents les uns des autres et érigés « pour la commodité du Public et des divers Propriétaires sur les Terres desquels le dit Canal passera ».

Dans le cas du domaine Saint-Gabriel, sur le plan de 1825 d'Adams, on note donc :

- Un pont situé vis-à-vis la ferme Saint-Gabriel;
- Un pont situé dans l'axe du *Lower Lachine Road* (pont Wellington);
- Un étroit passage au-dessus des écluses Saint-Gabriel.

Ces différentes voies de communication assurent une continuité dans un tissu rural dont la trame est déchirée par le canal. En outre,

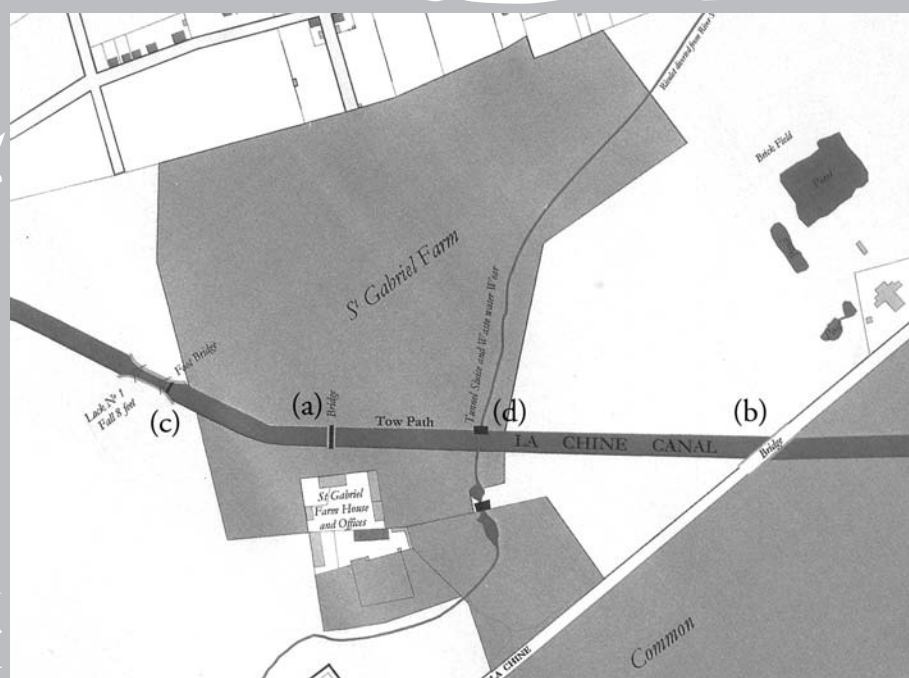
un tunnel de 5 pieds est creusé, tout juste à l'est de la ferme Saint-Gabriel pour laisser couler la rivière Saint-Pierre.⁹

Que sait-on du pont du domaine Saint-Gabriel? D'abord, qu'il a été construit en 1823 sous la responsabilité de la Commission du canal de Lachine, en même temps que les 10 autres de même type. Il est situé vis-à-vis la ferme Saint-Gabriel, à l'actuelle intersection des rues Saint-Patrick et Montmorency. Il est fait de bois, peint en blanc, long d'environ 50 pieds, soit la largeur du canal. La hauteur entre la construction et le plan d'eau est faible, c'est-à-dire à peine neuf pieds lorsque l'eau est à son niveau maximal. Conséquemment, les voiliers doivent abaisser leurs mâts afin de naviguer sous le pont. Les assises de l'ouvrage sont de type « à coulée ouverte » (*open abutments*).¹⁰ Le

coût total du bois pour construire les ponts du canal s'élève en moyenne à 120 livres chacun.¹¹

Durant les décennies 1820 et 1830, les activités de culture, d'élevage et de coupe de bois se poursuivent à la ferme Saint-Gabriel malgré la présence du canal. En plus de permettre les allées et venues des engagés de la ferme, le pont peut sans doute servir à amener les animaux de la ferme vers les lieux de pâturage. Est-ce que d'autres usagers sont autorisés à utiliser ce pont, celui-ci ayant été construit pour les propriétaires et le public en général? Est-ce que le commun des mortels passe plutôt par le pont du *Lower Lachine Road* ou, encore, celui de l'écluse Saint-Gabriel qui ne sert qu'aux piétons puisqu'il n'est qu'un simple « *foot bridge* » (Adams)? Difficile à dire, rare étant la documentation trouvée sur ces points. Mais nous savons que certains propriétaires se plaignent du manque d'accessibilité à ces passages et que les commissaires étudient la possibilité d'aménager des chemins pour améliorer la situation.

L'étude de certains documents montre qu'il est faux de croire que les Sulpiciens ont continué d'exploiter le domaine Saint-Gabriel malgré la présence du canal, prétendant désespérément la nuisance du pont pour faire perdurer une certaine exploitation dans un immobilisme total. En effet, il semble que dans les années suivant la construction du chenal, le Séminaire se soit adapté à sa présence en faisant aménager un bassin et un hangar, au coût de 3223 livres, un peu à l'ouest de la ferme.



Plan de John Adams, 1825. Notons (a) le pont du domaine Saint-Gabriel, (b) le pont du Lower Lachine Road, (c) la passerelle de l'écluse Saint-Gabriel et (d) la galerie de canalisation de la rivière Saint-Pierre. John Adams ayant été arpenteur et « assistant surintendant des ouvrages » du canal de Lachine, la précision des différentes structures identifiées sur ce plan ne surprend pas. (Source : Édition R. Sweeny)

Mieux encore, les livres comptables montrent l'achat d'un chaland et de ses agrès pour Saint-Gabriel : le bassin sert vraisemblablement au transbordement des marchandises de la ferme *via* le canal. Les Sulpiciens en tirent même des revenus en louant des accès à des particuliers. On aperçoit ce « bassin des prêtres » sur le plan de 1834 de Jobin. Notons cependant que la dépense du creusage du bassin ne se retrouve au livre comptable du Séminaire qu'en 1836-37.

Cependant, l'apparition du canal de Lachine n'est que la première phase d'un mouvement industriel qui prend de la force. La seule présence de la ferme Saint-Gabriel sur les berges de ce chemin d'eau est vue comme une aberration de plus en plus irritante pour l'élite anglophone de Montréal. Entre 1831 et 1835, les Sulpiciens, sous la direction de Vincent Quilbier, tentent d'obtenir une entente à l'amiable avec la Couronne afin de faire reconnaître leurs pouvoirs et droits de possession. Toutes ces démarches et contestations se concrétisent dans une ordonnance, en juin 1840.

En résumé, l'enjeu de cette ordonnance officialise « l'extinction graduelle des redevances et droits Seigneuriaux », permettant la commutation des propriétés en franc-alleu roturier. Une clause de cette disposition souligne le statut particulier du domaine Saint-Gabriel qui, de par sa proximité au canal de Lachine, doit être démembré rapidement :

« Et qu'il soit de plus Ordonné et Statué par [la couronne] que le lot, l'opin

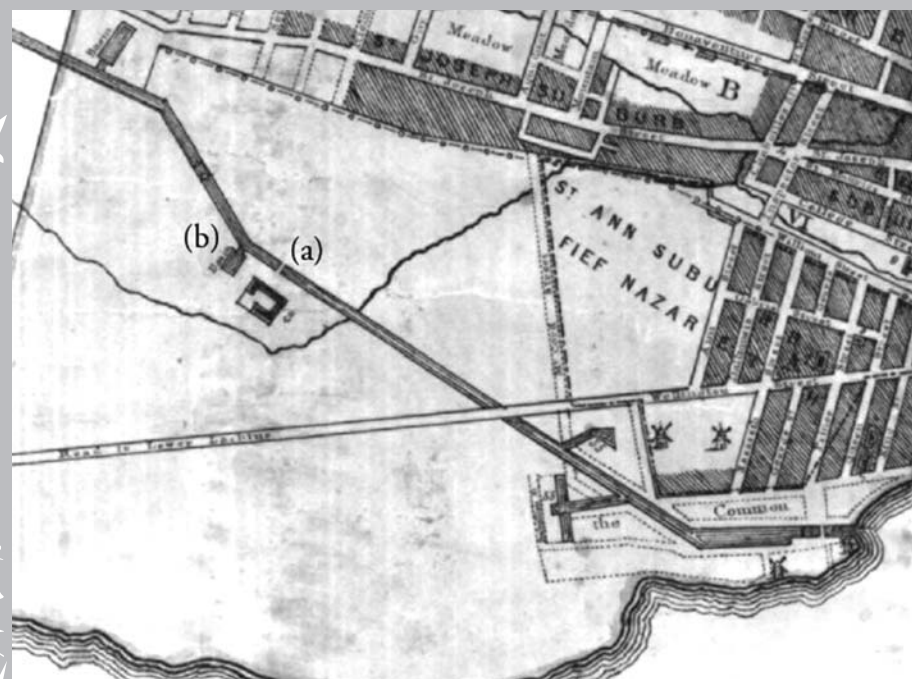
ou portion de terre nommé la Ferme de St. Gabriel, situé dans le dit Fief et Seigneurie de l'Isle de Montréal (...) sera aliéné dans l'espace de vingt ans, à compter de la passation de cette Ordonnance, et il en sera disposé par les dits Ecclésiastiques en franc alleu roturier à perpétuité (...) pour tels prix et stipulations qui leur paraîtront le plus convenable et avantageux (...). »¹²

À défaut de vendre avant 1860, les terrains de la ferme sont confisqués au profit de la Couronne. C'est la fin du domaine Saint-Gabriel.

La fin du domaine Saint-Gabriel

Entre 1843 et 1848, le canal Lachine est élargi. À l'écluse Saint-Gabriel,

une nouvelle branche est creusée à la voie d'eau, en parallèle à celle de 1825; vis-à-vis la ferme, le canal existant est élargi. Comme le confirment les cartes de l'époque, le pont du domaine Saint-Gabriel disparaît durant ces travaux. Le Séminaire, sommé de céder des terrains en 1844 pour l'élargissement du canal, vend ceux-ci au Bureau des travaux publics en janvier 1845.¹³ La date de la démolition du pont pourrait être en 1845 ou 1846, même si ce dernier avait été « renouvelé » en 1841, comme le signale le sulpicien Joseph Comte dans sa correspondance.¹⁴ Dans la même lettre, l'économiste fait pression auprès du Bureau des travaux publics en soulignant d'abord et avant tout la perte de valeur des lots du domaine Saint-Gabriel si un tel ouvrage n'est pas reconstruit. L'exploitation de ce qui reste de la ferme lui importe peu.



Plan d'André Jobin, 1834. Notons (a) le pont du domaine Saint-Gabriel, (b) le bassin des prêtres. (Source : BAnQ)

Cependant, malgré un avis juridique contraire, le Bureau des travaux publics ne se conforme pas à l'obligation de 1821 de construire le pont du domaine Saint-Gabriel pour la commodité des propriétaires.¹⁵ Il semble plutôt qu'une nouvelle structure de bois, nommée *Chapman's* ou *Daley's*, soit installée à l'écluse Saint-Gabriel, plus à l'ouest, en 1845 ou 1846. Toutefois, entre 1846 et 1847, ce même pont est retiré du canal et déposé sur la berge afin de permettre des travaux à l'écluse Saint-Gabriel. En outre, il appert que des voleurs se servent de la charpente abandonnée comme source de bois de chauffage...¹⁶ À cette époque, le chemin de halage est déménagé du côté sud du canal, près de la ferme, resserrant l'étau sur celle-ci. Finalement, des travaux sont requis au bassin des prêtres et il semble que cela entrave fortement les activités et affecte certains revenus du domaine. En clair : la ferme devient de plus en plus difficilement exploitable dans ce contexte.

Entre temps, le 17 juillet 1845, le Séminaire se conforme à l'ordonnance de 1840 et annonce la vente de lots au domaine Saint-Gabriel :

« Les lots sur le canal de Lachine, faisant partie de la Ferme Saint-Gabriel, seront vendus par encan public, le 21 août prochain... (...) Les avantages de cette propriété sont si bien connus, qu'il est presque inutile de les mentionner. Ces lots situés sur les bords de deux grands bassins, à proximité de la ville et du port de Montréal, communiquant aux faubourgs de Sainte-Anne et Saint-Joseph, par de belles et larges rues, seront nécessairement l'entrepôt du commerce le plus actif. »¹⁷

D'après le quotidien *La Minerve* : « Jamais vente d'immeubles, en cette ville, n'a obtenu un résultat aussi satisfaisant pour les vendeurs ». Et pour cause : c'est 68 519 livres que les Sulpiciens récoltent

pour 384 lots sur 97 ventes.¹⁸ Mais la surenchère de cet encan, combiné à une crise économique, pousse plusieurs acheteurs à ne pas honorer leur achat. D'autres ventes publiques auront lieu en 1853 afin de liquider les terrains restants.¹⁹ En août 1853, John Redpath se porte acquéreur d'un terrain du domaine Saint-Gabriel dans le but d'y ériger une raffinerie de sucre, laquelle sera opérationnelle dès 1854. Ce sont les développements de la Redpath qui, progressivement, envahiront le terrain où se trouvent les derniers bâtiments de la ferme des Sulpiciens.²⁰

Telle fut la très brève existence du pont du domaine Saint-Gabriel, entre 1824 et 1845. Il ne reste aucune trace de ce pont, pas plus que des bâtiments de la ferme, partiellement intégrés à la raffinerie de sucre Redpath puis finalement démolis à l'été de 1883.²¹

Notes

¹ *Les cahiers de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles*, vol. 1 et 2.

² FAILLON, Michel-Étienne, *Histoire de la colonie française en Canada*, Volume II, Paris, 1865, Jacques Lecoivre et Cie. libraire-éditeur, p. 273.

³ YOUNG, Brian, *In its Corporate Capacity. The Seminary of Montreal as a Business Institution 1816-1876*, Montreal, 1986, McGill-Queen's University Press, p. 39.

⁴ GRAVEL, Denis, *Moulins et meuniers du Bas-Lachine*, p. 51-62. YOUNG, Brian : *op. cit.*, p. 177.

⁵ TULCHINSKY, Gerald J.J., *The construction of the first Lachine Canal, 1815-1826*, Montréal, Thèse (MA) en histoire, McGill, 1960, p. 88.

⁶ *Les statuts provinciaux du Bas-Canada*, I Geo. IV, C. 6. 1821, sections V et X.

⁷ *Sommaire des recettes et dépenses à la charge de l'économiste du Séminaire de Montréal 1794-1841*. (ASSSM). Greffe du notaire H. Griffin, 12 août 1826 (BAnQ).

⁸ *Les statuts provinciaux du Bas-Canada*, I Geo. IV, C. 6. 1821, sections VIII et XII.

⁹ CONTANT, Isabelle, *Canal Lachine. Dossiers Structuraux. Évolution du site de la zone de l'écluse Saint-Gabriel*, vol. VI, p.7.

¹⁰ *Journaux de l'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 32, IV Geo. IV, Appendice D., et CONTANT, Isabelle, *op. cit.*, vol. 1, p. 11.

¹¹ *Journaux de l'Assemblée du Bas-Canada*, vol. 34, V Geo. IV, Appendice C.

¹² BAILLARGEON, Georges-E., *La survivance du régime seigneurial à Montréal. Un régime qui ne veut pas mourir*, Le cercle du Livre de France, 1968.

¹³ *Consultation pour le Séminaire de Montréal par Toussaint Peltier...* 6 novembre 1845. (ASSSM).

¹⁴ *Lettre de M. Comte au sujet de l'élargissement projeté du canal...* 12 août 1843. (ASSSM).

¹⁵ *Consultation de l'avocat Toussaint Peltier pour (...) la construction de ponts sur le canal...* 12 février 1844. (ASSSM).

¹⁶ *Correspondance entre M. Joseph Comte et M. Begly...* 14 novembre 1844-13 mai 1848. (ASSSM).

¹⁷ *La Minerve*, jeudi 17 juillet 1845, p. 3, col. 2.

¹⁸ *La Minerve*, lundi 25 août 1845, p. 2, col. 2.

¹⁹ YOUNG, Brian, *op. cit.* p. 135-136 et 138.

²⁰ FELTOE, Richard, *Redpath, the History of a Sugar House*, Toronto, Natural Heritage/Natural History Inc., 1991, p. 39 et suivantes.

²¹ LYMAN, R. C., « Fort St. Gabriel », dans *The Dominion Illustrated*, November 15, 1890, p. 335; FELTOE, Richard, *op. cit.*, p. 119.